

NOTE D'INFORMATION n°2

Choisy le Roi, le 31 aout 2012

Objet : Nouvelle disposition concernant le développement des jeunes arbitres

Mesdames, Messieurs les Présidents de CRA,
Chers collègues,

- ARBITRES MINEURS :

Lors de l'AG fédérale du 2 juin 2012, les représentants des Ligues régionales ont adopté à la majorité absolue l'ensemble des propositions de la CCA. Parmi ces propositions, il est désormais possible de faire arbitrer des jeunes arbitres mineurs (16 ans et plus) accompagnés d'un arbitre majeur en championnat séniors jusqu'en Nationale 3.

A la réunion des Présidents de CRA du 30 juin 2012, certains d'entre vous nous ont fait remarquer, à juste titre, qu'il serait plus opportun de désigner ces jeunes arbitres mineurs uniquement lors des rencontres ayant lieu sur le territoire de leur propre CRA.

La CCA vous demande donc de respecter cette instruction afin que les jeunes arbitres soient encadrés par un arbitre majeur. Il serait préférable de privilégier une désignation avec un arbitre de sa propre CRA lorsque cela est possible, notamment en N3F où les désignations sont majoritairement locales.

- COUPE DE FRANCE JEUNES :

Nous vous rappelons également que lors de la coupe de France jeunes, il est permis de faire arbitrer DEUX arbitres mineurs si un arbitre majeur « référent » est présent dans la salle au moment de la compétition.

Merci à vous de faire respecter ces instructions pour le bon déroulement des compétitions et ainsi promouvoir le développement des jeunes officiels.

Amitiés sportives,

Stéphane JUAN
Président de la CCA